

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

Des guadeloupéens caribéens pensent la Guadeloupe et le Monde

NEUVIÈME ANNÉE N°1074 DU 11 AOÛT 2014

1801/2014 : 213^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

BONNES VACANCES

2014 ANNÉE DES CHÔMEURS ET DE LA FAMILLE GUADELOUPÉENNE

SUIVEZ NOUS SUR :

facebook

twitter

Google+

Email

L' ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE

VERSÉE

LE 19 AOÛT

LES TITRES

AFFAIRES NATIONALES ET À LA UNE page 3

AFFAIRES MONDIALES page 5

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX page 11

DROIT, MANAGEMENT, PATRIMOINE page 12

TABLEAU DE BORD GUADELOUPE page 14

Nombre de pages :15

LA NATION

PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE :
22 BIS RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE

ADMINISTRATION :

Géré par l'association Média Caraïbe.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : **DAVILA JACQUES**

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF: **JEAN PAUL ELUTHER**

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : **José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila;**
wesleyAminata.

Jusqu'à la fin du mois d'août, La NATION paraîtra trois fois par semaine, le lundi, le mercredi et le vendredi .

AFFAIRES NATIONALES

Les Sénateurs adoptent une résolution pour favoriser la reconnaissance des pathologies psychiques liées au travail

Est-ce le premier pas vers la reconnaissance des risques psychosociaux dans le cadre du travail ? C'est en tout cas le sens de la résolution de loi portée par Patricia Bordas, Sénatrice (PS) de la Corrèze et adoptée le 23 juillet . « Ces dernières années, la multiplication des suicides sur le lieu de travail, en particulier dans de grandes entreprises ou établissements publics en restructuration, ont révélé le malaise profond d'un nombre toujours plus important de travailleurs. Ces actes mortifères, par leur violence et leur irrémédiabilité, constituent le paroxysme d'un phénomène qui peut être défini globalement comme le mal-être au travail », peut on lire dans l'exposé des motifs. Ce projet législatif, qui doit encore être accepté par le gouvernement pour se transformer cette fois en véritable projet de loi, doit viser « à mieux protéger la santé des travailleurs et à lutter contre les risques psychosociaux d'origine professionnelle ». Si il est adopté un jour adoptée, elle devrait ainsi obliger « à la réalisation systématique d'une étude d'impact sur les risques psychosociaux d'origine professionnelle en cas de projet de restructuration, transmise au comité d'entreprise, au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou, à défaut, aux délégués du personnel ». Une obligation à laquelle la fonction publique n'échappera pas car « la modernisation de l'action publique, si elle se révèle impérieuse, doit néanmoins circonvenir et prévenir les effets perniciose qu'elle peut engendrer sur les fonctionnaires ». Dans ce même texte, les Sénateurs « invitent les partenaires sociaux et les représentants du personnel (comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, comités d'entreprise, délégués du personnel) à se saisir davantage de l'enjeu que représente la prévention des risques

psychosociaux d'origine professionnelle ». C'est également tout le sens de l'appel lancé fin 2013 par le cabinet Technologia, pour la reconnaissance du syndrome d'épuisement au tableau des maladies professionnelles. Un appel dont l'objectif de dix mille signataires est en passe d'être atteint. Reste à savoir si, de son côté, le gouvernement de François Hollande va reprendre à son compte ce que disait René Teulade, ancien ministre des Affaires sociales et de la Santé du temps de Mitterrand : « La santé n'est pas une charge, c'est un investissement ». « investissement dont bénéficient les entreprises, les administrations, en somme, la société dans son ensemble », ajoutent d'ailleurs les Sénateurs.

ÉCONOMIE , SOCIAL , SCIENCES, TECHNOLOGIE

BIENTÔT LE VERSEMENT DE L'ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE

Le virement de l'allocation de rentrée scolaire annonce le retour des élèves dans les établissements qui sont encore vides. Dans quelques jours, les premiers écoliers arriveront dans leur nouvelle classe et pour cela, ils devront posséder les fournitures scolaires demandées par les professeurs. Les parents attendent donc l'allocation de rentrée scolaire qui a été légèrement revalorisée cette année. Cette ARS est versée aux foyers qui justifient la présence d'au moins un enfant âgé entre 6 et 18 ans, mais elle est attribuée après l'étude des ressources. Cette allocation de rentrée scolaire est dédiée aux faibles revenus et elle permet ainsi aux parents de faire face à ces achats qui représentent un budget non négligeable. Dès le 19 août, les virements seront donc effectifs et au fil des jours, ce sont près de 3 millions de familles qui bénéficieront de ce coup de pouce de l'État. Le gouvernement de François Hollande a fait le choix cette année d'effectuer une légère hausse de 0.7 %. Elle est beaucoup moins importante que celle référencée l'année dernière. Pour affronter la rentrée scolaire, les parents auront donc à leur disposition plusieurs centaines d'euros. Cette allocation de rentrée scolaire est de 362.63, 382.64 et 395.90 euros pour les familles qui ont respectivement un enfant âgé de 6/10 ans, 11/14 ans et 15/18 ans. Il faut noter que certains foyers ont pris de l'avance et ils n'ont pas attendu l'ARS. Dans tous les cas, les autres ménages seront sans doute nombreux à la fin du mois d'août dans les divers commerces pour acquérir les

fournitures scolaires. Les parents doivent ainsi jongler entre les éventuelles préférences des enfants, le budget et les exigences des professeurs.

SANTÉ

LES PRODUITS ANTIBACTÉRIENS PEUVENT NUIRE AU FOETUS

Les femmes enceintes qui utilisent des produits et savons antibactériens pourraient mettre en danger le développement de leur fœtus et avoir des problèmes de reproduction, selon une étude. Des chercheurs de l'Université de l'État de l'Arizona ont indiqué avoir trouvé du triclosan dans tous les échantillons d'urine des femmes enceintes qui ont été passés au crible, de même que dans environ la moitié des échantillons de sang provenant du cordon ombilical. Du triclocarban avait également été trouvé dans plusieurs échantillons. Le triclosan et le triclocarban sont deux des produits les plus couramment utilisés pour tuer les germes, a indiqué le chercheur Benny Pycke. Ces composés sont utilisés dans plus de 2000 produits antimicrobiens, incluant les tapis, les peintures, les jouets, les fournitures scolaires, le dentifrice et le savon. Même si le corps peut évacuer ces deux agents antimicrobiens, l'exposition constante à ces produits pose un problème. Dans des recherches connexes, la scientifique de l'Université de l'État de New York, Laura Geer, a trouvé que l'antimicrobien butylparaben, qui est couramment utilisé dans les cosmétiques, causait la naissance de bébés de plus petite taille. La recherche a été présentée lors de la réunion nationale de l'American Chemical Society, à San Francisco, qui se déroule du 10 au 14 août

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

AFFAIRES MONDIALES

SOCIÉTÉ, POLITIQUE ET ÉCONOMIE MONDIALES

RIPOSTE RUSSE AUX SANCTIONS OCCIDENTALES

La Russie avait pourtant été claire. Il ne faut jouer avec elle au jeu des « sanctions », que les politiciens et financiers occidentaux

utilisent à ce jour à différents endroits de la planète, notamment contre les nations les plus faibles. La Russie, elle, a tous les moyens nécessaires d'y répondre. C'est ce qu'elle a fait. Et de quelle manière...Le manque, parfois total, de professionnalisme des élites politiques occidentales ne date pas d'hier. On l'a d'ailleurs mentionné à plusieurs reprises et sur différents sujets d'actualité. Sauf qu'aujourd'hui, la maladresse de ces dites « élites » arrive à un point où désormais leurs propres citoyens seront frappés au porte-monnaie en raison de l'incompétence de ceux qui sont justement chargés, de par leurs obligations « professionnelles », à défendre les intérêts de leurs concitoyens. En effet, les dirigeants de Bruxelles ont montré une fois encore qu'ils sont totalement incapables de défendre les intérêts des peuples européens. Totalement incapables. Car lorsque les USA ont lancé le fameux jeu des « sanctions » à l'encontre de la Russie, il était plus que clair que la Russie (d'aujourd'hui) allait réagir. D'autant plus que dès le départ et puisque tout est soi-disant lié à la situation en Ukraine, ce seraient les USA qui auraient dû être sanctionnés pour la simple et bonne raison que le chaos qui règne aujourd'hui dans l'Etat qui jadis s'appelait l'Ukraine, les Etats-Unis en portent entière responsabilité. Il était également plus que clair que les Etats européens (dans la version UE) n'avaient aucun intérêt à suivre aussi aveuglement et comme d'habitude leur « ami » étasunien. Pourtant, c'est ce qu'ils ont fait. Et tout cela après les insultes envers l'UE de la secrétaire d'Etat étasunienne adjointe chargée pour l'Europe, Victoria Nuland. Après les multiples scandales d'espionnage par la NSA étasunienne de ses « alliés » européens. Des scandales qui par ailleurs ne finissent pas à ce jour. Masochisme oblige ? Et parallèlement, l'UE a oublié les intérêts économiques la liant à la Russie. Car il ne faut tout de même pas oublier une chose, ou plutôt deux : les mesures de riposte économique de la Russie toucheront également les USA. Et pas dans une moindre mesure. A ce titre et à l'heure actuelle, plusieurs représentants du milieu des affaires étasunien ayant des activités importantes en Russie ne cachent pas leur sérieuse inquiétude. Mais les intérêts économiques de l'UE sont aujourd'hui les premiers touchés, ne serait-ce qu'en raison de la proximité géographique entre l'Europe dans sa version UE d'un côté et la Russie, ainsi que plus globalement l'Eurasie de l'autre. Aujourd'hui pour l'Union européenne, ce rôle de sous-traitants de la politique étasunienne sur le continent européen se paie donc cash. Et ce n'est vraisemblablement que le début. Depuis hier, la Russie a imposé

une interdiction totale (pour une période d'un an) sur l'importation de tous les produits agricoles, ainsi que de viande de bœuf, de porc, de fromage, de volaille, de lait, de poisson en provenance des USA, des pays de l'UE, d'Australie, du Canada et de Norvège. Une véritable catastrophe selon plusieurs producteurs de pays européens. « C'est un cauchemar », affirmait sur l'antenne de France 2 un exportateur français de fruits. Une perte de 200 000 euros pour lui seul sur ce mois, ainsi que le licenciement de tous ses employés à l'horizon très proche. Des histoires similaires dans la Belgique voisine, pour laquelle le marché russe était l'un des principaux en matière d'exportation de produits agricoles, notamment des poires, atteignant dans certains cas 60-70% de la production. Les producteurs allemands et italiens, sont eux aussi, très inquiets. Pour certains c'est la banqueroute pure et simple. Cela, sans parler de la Pologne et des pays baltes, dont la très grande majorité de la production agricole s'écoulait également sur le marché russe. Et qu'en-est-il de la Russie dans cette situation ? Les producteurs nationaux russes, ainsi que leurs homologues des pays d'Amérique latine ont d'ores et déjà assuré de leur capacité à remplacer sur le marché russe les produits agricoles et de consommation, en provenance des USA & pays de l'UE, et ce dans un délai de deux-trois semaines. D'autres pays également sont ravis de cette situation, car cela leur permettra d'augmenter massivement l'export de leurs produits similaires sur le marché russe. Parmi ces pays : la Turquie et les pays d'Asie centrale, dont l'Ouzbékistan, le Kazakhstan et le Tadjikistan, voisins de la Russie. Mais la Russie garde encore un certain nombre de mesures qui risquent de frapper d'ici peu et grandement les intérêts économiques de l'Occident. Parmi elles, on mentionnera que la Russie entrevoit de fermer entièrement son espace aérien aux vols de transit des compagnies aériennes occidentales. Si cela devait arriver, ce serait un coup très dur pour les Lufthansa, Air France-KLM, British Airways, Finnair, etc... Car cela augmenterait très considérablement leur coût de transport des passagers d'Europe vers l'Asie, en conséquence de quoi et cela concerne les passagers, les prix des billets augmenteront. Autre mesure, qui elle vise précisément les USA, concerne le blocage du transport des astronautes étasuniens vers la Station spatiale internationale (ISS), mentionnée déjà il y a quelques temps par le vice-premier ministre russe, Dmitri Rogozine. Par ailleurs, la Russie pourrait augmenter le prix de son gaz destiné à l'export dans l'Union européenne. Vraisemblablement, cette option reste encore dans le tiroir au

moins jusqu'à l'automne mais peut sortir à tout moment, surtout si la colossale dette ukrainienne pour le gaz russe déjà fourni ne sera pas réglée d'ici cette période. Une dette que Kiev ne se presse pas (encore) de payer, avec le « soutien » de ses mentors washingtoniens et bruxellois. Il serait d'ailleurs intéressant de voir comment ce « soutien chaleureux » permettra à la « nouvelle » Ukraine de se chauffer en période hivernale. Les USA sont en déroute et pas depuis hier, à l'image d'un grand bateau qui coule. Sauf que ce grand bateau entraîne avec lui l'Europe, ou du moins une partie du continent européen. La Russie, elle, a prouvé une fois encore qu'on est plus en 1991, ni en 1998, mais bien en 2014. Et qu'elle capable de faire face à n'importe quel défi qui lui est lancé par ceux qui pensaient il y a encore pas très longtemps l'avoir mise définitivement à genoux. Dommage pour les producteurs européens, et américains aussi d'ailleurs, qui aujourd'hui paient le prix de l'aventurisme de leurs gouvernements. Peut-être que cela poussera le mécontentement populaire du monde occidental à un nouveau stade, d'autant plus que l'opinion publique de l'Occident se révolte de plus en plus de la « bénédiction » de ses gouvernements aux massacres dans le Donbass et en Palestine. Quant à la Russie, elle poursuivra l'intégration eurasiatique, de même qu'avec les BRICS, l'Amérique latine, le monde arabe et l'Afrique. Avec tous ceux qui voient en elle un pays ami et le symbole d'un nouveau monde déjà devenu réalité.

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES PEUPLES AUTOCHTONES

Le 9 août 2014 ,à l'occasion de la Journée internationale des peuples autochtones qui est célébrée samedi, le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, a appelé tous les partenaires de l'ONU à se joindre à l'Organisation pour promouvoir et protéger les droits de ces peuples, qui ont un rôle essentiel à jouer dans notre avenir commun. « La Journée internationale des peuples autochtones intervient cette année à un moment crucial où : le monde s'efforce tout à la fois de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, de se forger une nouvelle vision du développement durable et de préparer le terrain à l'adoption d'un nouvel accord juridique sur le climat - le tout d'ici à 2015 », a dit M. Ban dans un message pour cette Journée. Selon lui, les peuples autochtones sont très directement intéressés à ces initiatives – et ils peuvent jouer un rôle majeur dans leur réalisation. « Si nous voulons qu'ils contribuent à notre avenir commun, nous devons

garantir leurs droits », a dit le Secrétaire général. La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones établit les normes minimales nécessaires à leur survie, leur dignité, leur bien-être et leurs droits. Mais d'immenses abîmes subsistent encore entre ces idéaux et la situation dans laquelle se trouvent la plupart de ces peuples, a-t-il rappelé. « Le nouveau programme de développement ne saurait aboutir s'il n'intègre pas les intérêts des peuples autochtones », a ajouté M. Ban. « À l'heure où nous préparons la Conférence mondiale sur les peuples autochtones qui doit se tenir en septembre, je demande instamment aux États Membres de collaborer pleinement avec ces peuples et leurs représentants pour améliorer leurs conditions de vie et leurs perspectives d'avenir. » De son côté, le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, John W. Ashe, a rappelé que « la marginalisation historique des peuples autochtones est encore une réalité regrettable dans le monde d'aujourd'hui et, dans de nombreux endroits, des obstacles décourageants font partie de la vie de tous les jours. » « Puisse ce jour être une réaffirmation de la solidarité de la communauté internationale avec vous », a dit M. Ashe, à l'adresse des peuples autochtones, dans un message lu par son conseiller spécial, Crispin Gregoire, lors d'une commémoration qui a eu lieu vendredi au siège de l'ONU.

AMÉRIQUE LATINE CARAÏBES

L' ALLIANCE BOLIVARIENNE FUSTIGE LES USA

Les pays de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de Notre Amérique-Traité de commerce des peuples (ALBA-TCP) ont pris connaissance avec indignation des récentes révélations de l'agence de presse étasunienne Associated Press (AP) concernant un autre plan subversif financé par l'Agence pour le développement international des États-Unis (USAID). Ce plan avait pour objectif d'encourager des jeunes Cubains à devenir des « agents du changement » et d'organiser leur action contre le gouvernement de l'Île, par l'intermédiaire de jeunes Latino-américains recrutés à cette fin depuis 2009. Ce projet immoral, dont le gouvernement des États-Unis reconnaît, avec cynisme, la conception et la mise en route, confirme le caractère hostile et d'ingérence de la politique nord-américaine à l'égard de Cuba et son objectif de provoquer des situations de déstabilisation tendant au renversement de l'ordre

politique, économique et social de ce pays frère. L'ALBA-TCP condamne ce nouveau plan contre Cuba, et exige avec fermeté la cessation des actions de subversion, illégales et secrètes de la part du gouvernement des États-Unis, qui portent atteinte à la souveraineté et au droit du peuple cubain à l'autodétermination. Les pays membres de l'ALBA-TCP expriment leur plus profonde solidarité envers la République de Cuba et exigent au gouvernement des États-Unis de respecter la volonté exprimée par le peuple cubain de continuer à perfectionner son modèle économique et social et consolider sa démocratie, sans ingérences extérieures.

ÉVASION EN HAÏTI

De nombreux détenus ont réussi à s'enfuir d'une prison de haute sécurité en Haïti, dimanche 10 août, à la suite d'une mutinerie qui éclaté à l'intérieur du centre pénitencier de Croix-des-Bouquets, situé à une dizaine de kilomètres de Port-au-Prince. Selon des habitants de la petite ville située au nord-est de la capitale, plusieurs centaines de personnes sont sorties de l'enceinte courant dans tous les sens quelques instants après une intense fusillade. « C'est un complot réalisé à l'intérieur de la prison qui a provoqué cette évasion. Il n'y a pas eu d'attaque venue de l'extérieur, contrairement à ce qui avait été annoncé », a expliqué le porte-parole de la police haïtienne, ajoutant : « Nous avons pu rattraper 13 évadés, nous sommes à la recherche des autres dont Clifford Brandt, un influent homme d'affaires incarcéré depuis 2012 sous des accusations d'enlèvements contre rançon. » Il a aussi indiqué qu'un avis de recherche avait été lancé et une prime de 1 million de gourdes (40 000 dollars environ) est promise pour retrouver Clifford Brandt. « Des mesures ont été prises par les autorités pour renforcer les contrôles aux frontières. Les ambassades ont été également averties », selon la police haïtienne. Avant l'évasion de dimanche, 897 personnes étaient incarcérées dans la prison dont la construction en 2012 a été financée à hauteur de 5,7 millions de dollars par le Canada.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX

ASIE

A la fin des échanges, le Nikkei des 225 valeurs vedettes a affiché un gain de 352,15 points à 15'130,52 points. Il avait plongé de près de 3% vendredi et de près de 5% sur l'ensemble de la semaine passée. L'indice élargi Topix de tous les titres du premier tableau a gagné pour sa part 1,97% (+24,25 points) lundi à 1252,51 points. La séance a cependant été assez peu active, avec seulement 1,87 milliard de titres échangés sur le premier marché.

ÉTATS UNIS

La Bourse de New York a terminé en hausse lundi, profitant d'un certain apaisement des craintes des investisseurs face à la situation en Irak et en Ukraine: le Dow Jones a gagné 0,10% et le Nasdaq 0,70%. Selon des résultats définitifs, le Dow Jones s'est apprécié de 16,05 points à 16.569,98 points et le Nasdaq de 30,43 points à 4.401,33 points. L'indice élargi S&P 500 s'est adjugé 0,28%, ou 5,33 points, à 1.936,92 points. Le marché, qui a traversé fin juillet deux semaines délicates, bénéficie d'un "rebond de soulagement", a estimé Sam Stovall de S&P Capital IQ. "Il est encore trop tôt pour dire si" cette tendance à la hausse va se poursuivre, mais le marché profite indéniablement à ses yeux de "la légère dissipation des inquiétudes" liées aux turbulences géopolitiques qui affectent le Moyen-Orient ou l'Ukraine.

EUROPE

Les Bourses européennes ont terminé en nette hausse lundi, les investisseurs s'appuyant sur l'accalmie apparente à la frontière russo-ukrainienne pour passer à l'achat, même si beaucoup redoutent que les marchés repartent à la baisse à la première occasion. À Paris, le CAC 40 a terminé en hausse de 1,2% (65,46 points) à 4.197,70 points, finissant ainsi à un jet de pierre des 4.200, qu'elle a franchis en séance. Le Footsie britannique a pris 1,0% et le Dax allemand, particulièrement malmené la semaine dernière, a gagné 1,9%, tandis que l'indice EuroStoxx 50 a avancé

de 1,35% et le FTSEurofirst 300 de 1,39%. A Paris, seule une valeur, EDF, a terminé dans le rouge, tandis que Valeo, Legrand, Saint-Gobain et Safran ont fini sur des hausses de plus de 3%. Ailleurs en Europe, les valeurs très cycliques, automobile (+2,35%), construction (+2,44%), les industrielles (+1,93%), les minerais et métaux (+2,48%) et la chimie (1,89%) ont mené le mouvement.

CHANGE

L'euro reculait un peu lundi face à un dollar qui retrouvait de l'aplomb dans un marché ressentant un certain apaisement face aux turbulences géopolitiques au Moyen-Orient ou en Ukraine. Vers 18H00 GMT, la monnaie unique européenne valait 1,3386 dollar, contre 1,3416 dollar vendredi vers 21H00 GMT. L'euro baissait également face à la monnaie nippone, à 136,74 yens contre 136,93 yens vendredi. Le dollar gagnait un peu de terrain face à la devise japonaise, à 102,15 yens pour un dollar contre 102,06 yens vendredi. Vers 18H00 GMT, la livre britannique montait face à l'euro, à 79,75 pence, comme face au dollar, à 1,6785 dollar pour une livre. La devise suisse montait un peu face à la monnaie unique européenne, à 1,2129 franc suisse pour un euro, mais perdait un peu de terrain face au dollar, à 0,9061 franc suisse pour un dollar. La devise chinoise a terminé à 6,1542 yuans pour un dollar, son niveau le plus fort en clôture depuis mi-mars, contre 6,1564 yuans vendredi. L'once d'or a fini à 1.307,25 dollars au fixing du soir, contre 1.309,75 dollars vendredi.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

MANAGEMENT, DROIT, PATRIMOINE

LES COLLECTIVITÉS LOCALES EN HAÏTI

L'expression de « Collectivités territoriales » apparaît pour la première fois en Haïti dans la Constitution de 1987. Les Collectivités territoriales sont des personnes morales de droit public distinctes de l'État et bénéficient à ce titre d'une autonomie juridique et patrimoniale. Les Collectivités Territoriales détiennent des compétences qui leur sont attribuées par la Constitution et par

la loi et dont l'exercice peut être contesté en justice, notamment en matière de responsabilité civile. La Constitution de 1987 indique dans son article (61) que les Collectivités territoriales sont : la Section Communale, la Commune et le Département. La loi peut créer d'autres Collectivités Territoriales (art. 61-1). Les Collectivités Territoriales sont caractérisées par les éléments suivants : Une dénomination, une population, et une superficie bien délimitée du territoire national ; Un Conseil et une Assemblée élus ; Des ressources propres ; Des compétences spécifiques octroyées par la Constitution et par la loi ; La personnalité morale, l'autonomie administrative et financière, la libre administration. Elles ne possèdent donc que des compétences administratives, ce qui leur interdit de disposer de compétences de gouvernement, comme édicter des lois ou des règlements autonomes, bénéficier d'attributions juridictionnelles ou de compétences propres dans la conduite de relations internationales. Six dispositions constitutionnelles déterminent le statut des Collectivités Territoriales. Ce sont : l'existence de trois (3) catégories de Collectivités Territoriales (Art.61) ; l'autonomie administrative et financière attribuée à la Commune Art 66) ; la personnalité morale octroyée au Département (Art. 77) ; la possibilité d'avoir des litiges avec l'État débattu par devant la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (Art 200-1) ; l'obligation d'obtenir le consentement des diverses catégories de Collectivités Territoriales pour l'établissement de l'imposition locale (Art. 218); La possibilité pour les Collectivités Territoriales de disposer de monopoles légaux de services publics établis dans l'intérêt exclusif de la société et qui ne peuvent être cédés à un particulier (Art 250). La Constitution de 1987 attribue donc explicitement la personnalité morale au Département et implicitement à la Commune en lui conférant l'autonomie administrative et financière, qui est un des attributs de la personnalité morale. Par contre, elle est muette sur l'autonomie et la personnalité morale de la Section Communale. Cependant, la loi du 29 mars 1996, portant Organisation de la Section Communale, a, quant à elle, opté pour faire de cette dernière une Collectivité Territoriale ayant tous les attributs de la personnalité morale. Étant donné que les Collectivités Territoriales sont dirigées par des élus directs ou indirects, le statut qui leur est octroyé implique leur libre administration et le libre exercice de leurs compétences. Par conséquent, elles ont tous les pouvoirs d'intervention en matière de développement économique. L'autonomie de décision et d'action des Collectivités Territoriales,

quelle que soit son étendue ou sa portée, ne peut s'exercer que dans le cadre de la Constitution et de la Loi. Si les dispositions concernant le fonctionnement sont détaillées par contre les attributions sont vagues ce qui explique pour une bonne part le maintien de la centralisation administrative. Une réforme d'envergure s'impose pour passer d'un état centralisé à un état décentralisé.

TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2014 à 9,53 euros de l'heure. Avec cette hausse, le salaire minimum passe à 1445,38 euros bruts mensuels pour 35 heures. Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minimum est différent.

INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS

Au quatrième trimestre 2013, l'indice de référence des loyers augmente de 0,69 % sur un an. Au quatrième trimestre 2013, l'indice de référence des loyers atteint 124,83. Sur un an, il augmente de 0,69 %.

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION

L'indice du coût de la construction (ICC) s'établit à 1 615 au quatrième trimestre 2013 après 1 612 au trimestre précédent. En glissement annuel, l'ICC diminue (-1,46 %).

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX

Un avis publié au Journal officiel du 6 avril 2014 précise que l'indice des loyers commerciaux (ILC) du quatrième trimestre 2013, calculé sur une référence 100 au premier trimestre de 2008, atteint 108,46.

POPULATION

POPULATION 2011: 404 635 habitants

OFFRE

PIB 2012 : **8033** dont 34 % de PIB non marchand (2 732)

IMPORTATIONS 2012: **2686**

RESSOURCES TOTALES : 10 719

DEMANDE

CONSOMMATION 2012: 8 467 (**4895** ménage et **3572** administration)

INVESTISSEMENT 2012 : **1419**

EXPORTATIONS 2012 : **808**

DEMANDE TOTALE : 10 719

PRIX

MAI 2014 : - 0,1 % % sur un mois ; stable sur un an.

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI (A B C E) en juin 2014:73 090 (-1,1% sur un mois et 3,1 % sur un an).

OFFRES D'EMPLOI en mai 2014 : 750 (- 13,8 % sur trois mois).

EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49 800 (dont 8,500 industrie , 7,500 construction, 33,800 service marchand)

EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires (état 15212, collectivités locales 15 729 , santé 5341).

ENTREPRISES CRÉÉS

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : **5 004 (-10,9 %)**

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

http://guadeloupeconvention.typepad.com/observatoire_economique_c/

LA NATION POUR VOUS INFORMER